



FORMATION A LA GESTION, A L'ENTRETIEN ET A LA MAINTENANCE DES AIRES COLLECTIVES DE JEUX ET DE LEURS EQUIPEMENTS

1. Méthodologie et principe :

Les équipements d'aires collectives de jeux sont des matériels et ensemble de matériels destinés à être utilisés par des enfants à des fins de jeux, quel que soit le lieu de leur implantation. D'une manière générale, sont concernés tous les équipements de jeux implantés, écartant l'usage familial au profit d'un usage collectif, donc intensif.

La notion d'aires collectives de jeux désigne toute zone spécialement aménagée et équipée pour être utilisée par des enfants à des fins de jeux.

Les personnes concernées par cette formation sont les gestionnaires et/ou les agents qui assurent la maintenance des aires de jeux à usages collectifs et de leurs équipements.

Note : Pour ses activités de contrôle, CERES intervient de manière autonome. La société est donc conforme aux critères d'indépendance des organismes procédant à l'inspection de type A tels qu'ils sont définis dans l'annexe A de la norme NF EN ISO/CEI 17 020 de mars 2005.

2. Descriptif de la prestation :

2.1. Intervention terrain : notre prestation comprend...

- ✓ Une formation théorique d'une demi journée, à l'aide d'un diaporama :
 - Rappel des référentiels applicables,
 - Rappel des obligations qui incombent aux fabricants,
 - Rappel des obligations qui incombent aux gestionnaires,
 - Explication dans le détail des exigences des normes européennes EN 1176.
- ✓ Une formation technique d'une demi journée sur le terrain :
 - Sensibilisation quant aux risques et dangers, informations sur les contrôles et actions nécessaires pour les minimiser,
 - Formation aux actions d'entretien et maintenance des aires et des équipements.

2.2. Documents émis :

- ✓ A chaque participant, distribution d'un livret de synthèse de l'ensemble de la formation.
- ✓ Diplôme décerné à chaque personne ayant suivi l'ensemble de la formation,
- ✓ Fourniture d'un plan d'entretien et de maintenance des aires et de leurs équipements, contenant des fiches de contrôle périodique et un exemple de registre.

3. Conditions particulières d'exécution :

3.1. Prestations sur site :

- ✓ Un Vidéo projecteur doit être à la disposition de l'intervenant,
- ✓ Le nombre de personnes suivant la formation doit être limité à vingt personnes au maximum.

3.2. Documents à fournir par le client :

- ✓ Liste nominative des agents participant à la formation.

4. Conditions administratives particulières :

- ✓ Se reporter aux « Conditions Générales de Vente »

5. Référentiel de formation :

- Note n° 97-242**..... Note relative à l'application de la réglementation sur les aires collectives de jeux (BID n° 7-8/1997)
- Décret n° 94-699**..... Décret fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux (JO du 18 août 1994)
- Avis n° 98-304**..... Avis de l'administration relatif à la situation des matériels conformes aux normes nationales qui seront remplacées par des normes européennes (BID n° 11/1998)
- Avis du 15/12/1998**..... Avis relatif à l'application du décret 94-699 donnant une liste de normes pouvant être utilisées en application du décret (JO du 15 décembre 1998)
- Décret n° 96-1136**..... Décret du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux (JO du 26 décembre 1996)
- NF EN 1176-1**..... Equipements d'aires de jeux – Partie 1 : Exigences de sécurité générales et méthodes d'essai.
- NF EN 1176-2**..... Equipements d'aires de jeux – Partie 2 : Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux balançoires.
- NF EN 1176-3**..... Equipements d'aires de jeux – Partie 3 : Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux toboggans.
- NF EN 1176-4**..... Equipements d'aires de jeux – Partie 4 : Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux téléphériques.
- NF EN 1176-5**..... Equipements d'aires de jeux – Partie 5 : Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux manèges.
- NF EN 1176-6**..... Equipements d'aires de jeux – Partie 6 : Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux équipements oscillants.
- NF EN 1176-7**..... Equipements d'aires de jeux – Partie 7 : Guide d'installation, contrôle, maintenance et utilisation.
- NF S 52-400**..... Equipements de jeux. Points de fixation. Exigences fonctionnelles de sécurité, méthode d'essai.
- NF S 54-300**..... Matériel éducatif de motricité : Exigences de sécurité et essais.

Bruno HALAK
Directeur Exploitation

